

Formation continue de l'Ordre Guide des inscriptions de groupe

Inscrire plusieurs participants à une formation

Le processus d'achat de groupe permet d'inscrire plusieurs participants à une même formation en une seule démarche. La facture est émise au nom de la personne responsable ayant soumis la demande.

Formations admissibles et tarification

Ce processus s'applique aux **six (6)** formations de déontologie de l'Ordre :

- **Les obligations déontologiques du chimiste – Partie 1** (1 heure)
- **Les obligations déontologiques du chimiste – Partie 2** (1 heure)
- **L'assurance responsabilité professionnelle des chimistes et ses limites** (1 heure)
- **Les obligations déontologiques à l'ère de l'intelligence artificielle** (1 heure)
- **La signature professionnelle des chimistes : obligation et portée** (30 minutes)
- **Des obligations déontologiques à ne pas sous-estimer pour les chimistes et les biochimistes** (30 minutes)

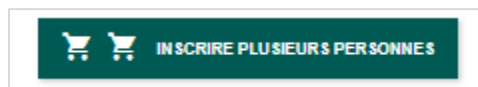
Tarification :

- Les **5 premières inscriptions** sont au tarif régulier.
- À partir de la 6e inscription, un **rabais de 25 %** s'applique sur l'ensemble du groupe.

Étapes pour soumettre une inscription de groupe

Étape 1 — Télécharger et remplir le formulaire

Sur la fiche de la formation concernée ([plateforme OCQ-Miuro](#)), cliquez sur « **Inscrire plusieurs personnes** » pour télécharger le formulaire. Veuillez remplir le formulaire avec toutes les informations nécessaires afin d'éviter tout délai de traitement.





Les obligations déontologiques du chimiste – Partie 1

Plan de la capsule de formation :

- La chimie professionnelle : régie par le Code des professions et la Loi sur les chimistes professionnels
- La déontologie, qu'est-ce que c'est?
- Le droit disciplinaire : un tour d'horizon
- Les obligations déontologiques :
 - Code des professions
 - Règlement sur les effets, les laboratoires, les cabinets de consultation et la cessation d'exercice
 - Code de déontologie (Partie 2)

Membre : 235.00 \$

Non-membre : 470.00 \$



AJOUTER AU PANIER



INSCRIRE PLUSIEURS PERSONNES



Les obligations déontologiques du chimiste – Partie 2

Plan de la capsule de formation :

- La chimie professionnelle : régie par le Code des professions et la Loi sur les chimistes professionnels
- La déontologie, qu'est-ce que c'est?
- Le droit disciplinaire : un tour d'horizon
- Les obligations déontologiques :
 - Code des professions
 - Règlement sur les effets, les laboratoires, les cabinets de consultation et la cessation d'exercice
 - Code de déontologie (Partie 2)

Membre : 235.00 \$

Non-membre : 470.00 \$



AJOUTER AU PANIER



INSCRIRE PLUSIEURS PERSONNES

Vous trouverez le même bouton sur l'ensemble des formations en déontologie.

Étape 2 — Transmettre le formulaire au Support Miiro

Envoyez le formulaire complété à support-miiro@miiro.ca en incluant les noms et adresses courriel de tous les participants et en vous assurant de mettre en copie conforme Mme Sun Kolev, conseillère principale à la formation continue et aux événements : skolev@ocq.qc.ca.

✉ Utilisez l'adresse courriel associée au compte OCQ-Miiro de chaque participant. Vérifiez-la avant de remplir le formulaire pour éviter les doublons de compte.

Étape 3 — Recevoir et régler la facture

Une fois la demande traitée, la personne responsable reçoit une facture par courriel. Le paiement doit être effectué selon les instructions indiquées dans ce courriel.

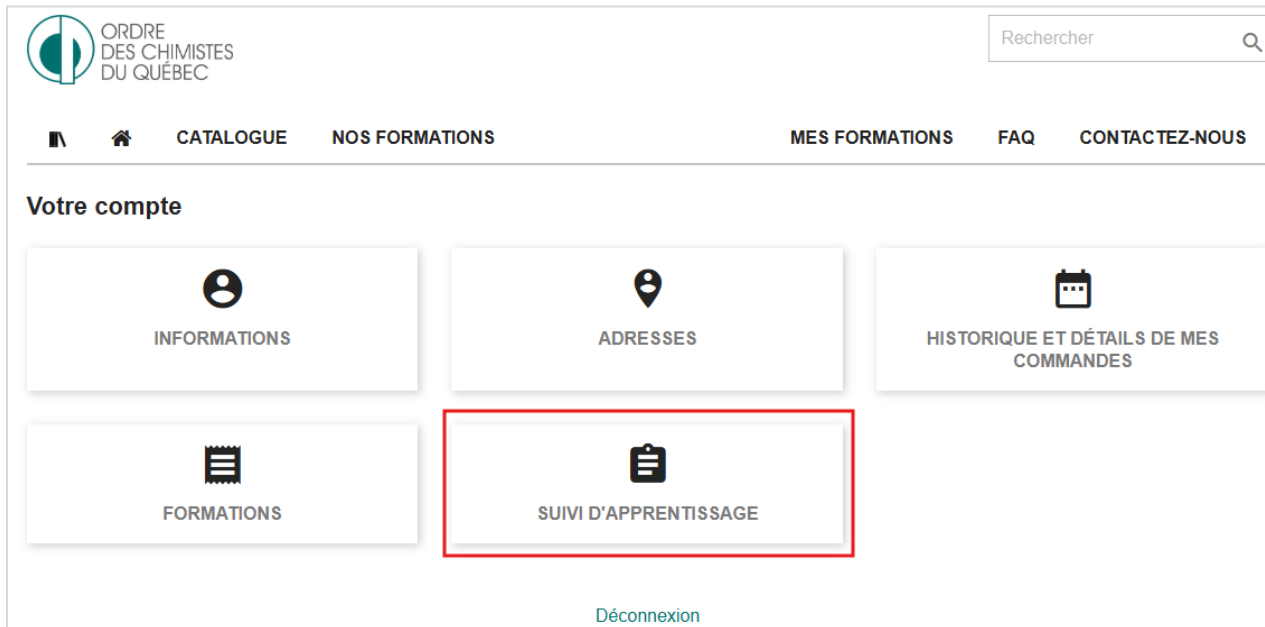
Étape 4 — Accès des participants à la plateforme

Chaque participant reçoit un courriel avec ses informations de connexion pour suivre sa formation.

Attestations et suivi d'apprentissage

Chaque participant dispose d'un compte individuel sur la plateforme OCQ-Miiro. Le suivi et les attestations sont gérés séparément pour chacun.

- La formation apparaît dans le **tableau de bord** du participant dès l'activation de son accès.
- À la fin de la formation, l'attestation est **automatiquement ajoutée** à son dossier.
- Les heures de formation sont consultables dans la section **Suivi d'apprentissage**.



ORDRE
DES CHIMISTES
DU QUÉBEC

Rechercher

🏠 CATALOGUE NOS FORMATIONS MES FORMATIONS FAQ CONTACTEZ-NOUS

Votre compte

INFORMATIONS

ADRESSES

HISTORIQUE ET DÉTAILS DE MES COMMANDES

FORMATIONS

SUIVI D'APPRENTISSAGE

Déconnexion

📌 Tous les participants, quelle que soit la taille du groupe, reçoivent leur attestation individuelle dès la complétion de la formation.

Besoin d'aide ?

Pour toute question d'inscription ou de logistique sur la plateforme Miiro, contactez l'équipe Support Miiro :

- Formulaire : ocq.miiro.ca/nous-contacter
- Courriel : support-miiro@miiro.ca

Pour toute question concernant les exigences de la formation continue de l'Ordre, veuillez contacter :

- Sun Kolev, conseillère principale à la formation continue et aux événements :
skolev@ocq.qc.ca